



Ingrandes - Le Fresne
sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 SEPTEMBRE 2023
à 19h30

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni le dix-huit septembre deux mil vingt-trois, à la salle Simon Robert (Maison Commune des Loisirs), à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints, Ludovic ABELARD, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Philippe GOHAUD, Mustapha JEROUANE, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA et Linda THIERY.

Absents (es) : Sévérine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Caroline AMIET, Blandine ROTUREAU, Fabienne SIMON et Lucie VEAUDECARANNE.

Pouvoirs : Caroline AMIET a donné pouvoir à Fabrice BOSSIER,
Blandine ROTUREAU a donné pouvoir à Patrick PASCAL,
Fabienne SIMON a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE.

Secrétaire de séance : Lydie LE GOFF.

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SÉANCES DU 03 JUILLET 2023 ET DU 10 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 03 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 10 juillet 2023.

2. PLAINE SPORTIVE - AVANCEMENT DU PROJET ET ADAPTATION DE CHANTIER

Monsieur Jean-Paul MESNARD, adjoint et monsieur Fabrice MAHOT donnent des informations concernant l'avancement du chantier et soulignent le bon accompagnement du cabinet CHANEAC.

Les travaux de drainage vont commencer très prochainement et l'engazonnement est programmé à partir du 16 octobre.

Il est précisé que le sous-sol étant très compact, il y a eu moins de remblais à enlever et que cela devrait générer une moins-value.

Monsieur GOHAUD demande si la commune a eu des nouvelles des dossiers de demandes de subventions présentés. Monsieur le Maire précise que pour le moment, la commune n'a pas de retour concernant la demande faite auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), ni du fonds de concours de la COMPA. Une demande sera également faite auprès du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).

*DEMANDE DE SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE SAS ART DAN AU BÉNÉFICIE DE L'ENTREPRISE SAS HERVÉ

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plaine sportive, l'entreprise SAS ART DAN de Carquefou a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise SAS HERVÉ de Juigné les Moutiers les travaux de VRD.

Il est précisé ici que cela n'impacte pas la commune financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour :

- *Approuve la demande de sous-traitance effectuée par l'entreprise SAS ART DAN, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;
- *Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise SAS HERVÉ – Route d'Ancenis – 44670 JUIGNÉ LES MOUTIERS, pour un montant de 131 932,39€ HT ;
- *Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux de VRD ;
- *Accepte le paiement direct au sous-traitant ;
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

A l'issue de ces échanges monsieur PASCAL fait remarquer qu'après les appels d'offres et la validation du choix des entreprises par les collectivités, de plus en plus de demandes de sous-traitance sont présentées et que cela fausse un peu les choix initiaux faits par les communes.

***SIEML : TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA MISE EN VALEUR DU NOUVEAU TERRAIN SYNTHÉTIQUE - VALIDATION D'UNE PROPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 9 juin dernier, le Conseil Municipal a validé un accord de principe demandant au SIEML de préparer une étude détaillée concernant les travaux d'extension du réseau d'éclairage public relatif à l'aménagement de la plaine sportive.

La commune a reçu récemment cette étude détaillée présentant 2 possibilités selon la classification souhaitée par la commune (niveau d'éclairement E5 250lux ou niveau d'éclairement E6 150 lux).

Après avoir pris des renseignements, la commune a eu la confirmation que le niveau d'éclairement E6 correspondait à nos besoins.

Toutefois, le SIEML n'ayant pas eu, à ce jour, de retours des propriétaires des 2 antennes (FREE et ORANGE), les études ont été faites avec la pause de 4 mâts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions :

*valide les propositions du SIEML de la manière suivante :

-Installation Eclairage Public pour un niveau de classification E6 :	91 255,41€
-Contrôle de stabilité des mâts :	829,64€
-Contrôle de conformité APAVE :	116,38€

Soit un total de : 92 201,43€

-Extension du réseau basse tension avec la pause d'une armoire tarif jaune 13 911,00€

*précise que toutes les démarches nécessaires seront poursuivies afin de permettre de n'installer que 2 mâts permettant ainsi de bénéficier d'une moins-value,

*autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***RÉALISATION D'UN FORAGE ARTÉSIEN : VALIDATION D'UN DEVIS**

Dans le cadre des travaux de la plaine sportive, il est nécessaire de revoir l'implantation du puits artésien qui permet l'arrosage des différents terrains. En effet celui-ci est sous l'emprise du futur terrain synthétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 voix contre :

*valide le devis de l'entreprise GUILLOTEAU TP – La Pâquerie – La Chapelle St Sauveur – 44370 LOIREAUXENCE, pour un montant de 6 615,30€ HT soit 7 938,36€TTC, selon les caractéristiques suivantes (diamètre 113 mm intérieur pour une pompe de 96mm et une profondeur estimée à 80ml)

*autorise monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

3. TRAVAUX VOIRIE 2023 - DEMANDE DE SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE HAIGNERE AU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE CHAUVIRÉ TP

Dans le cadre des travaux de rénovation des voiries, trottoirs et placettes 2023, l'entreprise SARL HAIGNERE d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire a demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise SAS CHAUVIRÉ TP de Vallons de l'Erdre une partie des travaux de rénovation de voirie.

Le montant du contrat de sous-traitance est évalué à 52 800,00 €HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance.

Il est précisé que cela n'impacte pas la commune financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions :

*Approuve la demande de sous-traitance effectuée par l'entreprise SARL HAIGNERE, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;

*Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise SAS CHAUVIRE TP – La Cocaudière – MAUMUS-SON - 44540 VALLONS DE L'ERDRE, pour un montant de 52 800,00€ HT ;

*Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux de rénovation de voirie ;

*Accepte le paiement direct au sous-traitant ;

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

***VALIDATION D'UN AVENANT**

Dans le cadre des travaux de voirie, monsieur Jean-Paul MESNARD présente un devis complémentaire de l'entreprise HAIGNERE concernant l'installation d'un bateau de voirie. Cet équipement est nécessaire pour permettre l'accès à un terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour :

*valide le devis de l'entreprise HAIGNERE – La Hersière – Le Fresne sur Loire – 49123 Ingrandes-Le Fresne sur Loire, pour un montant de 800,00€HT soit 960,00€TTC ;

*autorise monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ATELIERS CITOYENS EFFECTUÉS EN JUILLET 2023

Madame Lydie LE GOFF rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la nouvelle organisation proposée pour les « ateliers citoyens », les jeunes, qui le souhaitent ont été invités à participer à 2 journées d'ateliers les 10 et 17 juillet dernier.

20 jeunes, inscrits à l'espace Jeunes ont participé à ces ateliers. Les participants ont fait de la peinture au niveau des buts de foot, ainsi que du nettoyage des jeux de boules sur les campings.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

* décide le versement à l'espace Jeunes d'une subvention de 500,00€ ;

* précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;

* mandate Monsieur le Maire pour signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

***CONVENTION D'INTERVENTION SUR LE TEMPS SCOLAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Dans le cadre des activités sur temps scolaire prises en charge conjointement avec les enseignants dans le domaine de l'Éducation Physique et Sportive, il convient de signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire.

Cette convention a pour but d'autoriser l'enseignement sur le temps scolaire, des activités physiques et sportives pour les 3 écoles de la commune, à savoir :

- L'école publique Le Petit Prince ;
- L'école publique Les P'tits Ligériens ;
- L'école privée Jean-Michel Langevin.

L'agent interviendra sur la base d'une enveloppe maximale de 150 heures auprès des élèves, pour la période du 25 septembre 2023 au 30 juin 2024 ; en fonction d'un planning réalisé conjointement entre l'agent et les différents enseignants.

Considérant l'intérêt pour la commune et les 3 écoles élémentaires figurant sur son territoire de contractualiser les termes de l'intervention de l'animateur en matière d'éducation physique et sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour :

*d'approuver les termes de la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la commune, telle qu'annexée à la présente délibération ;

*d'autoriser et mandater Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

5. **COMPA : PROPOSITION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS POUR L'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION (TÉLÉPHONIE ET INTERNET)**

Les Communes du Pays d'Ancenis et la COMPA ont respectivement des besoins en matière de fourniture de téléphonie fixe, mobile et accès internet.

La COMPA a proposé de former un groupement de commandes avec les communes du Pays d'Ancenis qui le souhaitent pour l'achat de services de télécommunication. Ce montage conventionnel permettrait ainsi aux communes intéressées de bénéficier des prix attractifs proposés par le RESAH, sans nécessité d'une procédure de mise en concurrence, le RESAH étant une centrale d'achat répondant aux dispositions de l'article L 2113-4 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, décide :

*de donner mandat à la COMPA pour intervenir en tant que coordonnateur du groupement de commandes auprès du RESAH,

*d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et la COMPA pour leurs besoins en télécommunications et prestations associées, plus précisément en matière de téléphonie fixe, mobile et accès internet (cf. annexe 1),

*d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

6. **JEUX OLYMPIQUES 2024 : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ORGANISATION DU PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE LE 5 JUIN 2024.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet dernier, avait été évoqué le passage de la flamme olympique sur la commune d'Ingrandes-le Fresne sur Loire à l'occasion des jeux 2024 (date qui pour la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire serait le mercredi 5 juin 2024). Lors d'une réunion qui s'est tenue récemment, les représentants de la commune ont présenté le parcours et confirmé les noms des 2 candidats susceptibles de porter cette flamme. Comme monsieur Le Maire l'a évoqué lors du Conseil Municipal du 10 juillet, il serait intéressant de mettre en place un groupe de travail, d'environ 15 à 20 personnes, afin de réfléchir à l'organisation de cette journée. Monsieur le Maire a pris contact avec les 3 directeurs, directrices et principale des établissements scolaires de la commune. Ces derniers sont totalement partants pour ce projet ; des responsables sportifs se sont également manifestés.

Monsieur le Maire propose aux élus intéressés par ce projet de se manifester afin de constituer ce groupe de travail.

Les élus qui se proposent pour intégrer ce groupe de travail sont les suivants :

Alain TUSSEAU, Jean-Paul MESNARD, Fabrice MAHOT, Lydie LE GOFF et Laurence PORTIGLIA.

7. **RESSOURCES HUMAINES**

***CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;

- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

***POINT SUR L'ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024**

Madame VALLÉE, adjointe en charge des ressources humaines explique aux membres du Conseil Municipal la situation concernant les mouvements de personnel qui ont eu lieu au cours de l'été.

Elle précise que :

-3 agents ont récemment démissionné de leurs fonctions pour des raisons personnelles (l'un pour une proposition d'un temps complet dans une autre structure, un autre en raison d'un déménagement et d'un souhait de reconversion et un troisième suite à une proposition de réorganisation de son temps de travail non accepté et entraînant une volonté de reconversion),

-1 agent a fait une demande de mutation,

-1 agent a fait une demande de mise en disponibilité.

Des offres d'emploi ont été faites et plusieurs personnes ont été recrutées. Les emplois du temps d'autres agents ont été réaménagés afin de permettre d'organiser une rentrée des classes sereine.

Madame VALLÉE explique au Conseil Municipal qu'une réunion de la commission Ressources Humaines aura lieu prochainement pour discuter de l'arrivée de la commune de Saint Sigismond et de la mise en place du télétravail.

8. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9. INFORMATIONS DIVERSES.

*Monsieur le Maire informe les élus de la saisine prochaine de la COMPA et de ses communes membres par le Préfet de Loire Atlantique. La préfecture de Maine et Loire précise que toutes les démarches ont été prises pour que la création de la commune nouvelle puisse avoir lieu à la date prévue du 1^{er} janvier 2024.

*Madame GUILLOTEAU, adjointe, fait un retour de l'actualisation 2023 des indicateurs clés de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), reçue récemment du bureau CADDEP.

Monsieur GOHAUD souligne que certains chiffres sont à creuser, notamment ceux concernant les logements vacants.

*Madame PORTIGLIA et monsieur COROLLEUR font un point sur l'avancement du dossier concernant la vidéoprotection. Des rencontres ont eu lieu avec deux entreprises ainsi qu'avec le SIEMML quant à la faisabilité de l'opération.

La couverture de la commune pourrait se faire depuis le secteur du hameau de la Brellerie en passant par le centre bourg pour aller jusqu'à Tournebride.

*Concernant le dossier du sentier des bords de Loire, madame PORTIGLIA précise que le levé topographique définitif est arrivé récemment et qu'il a été possible de définir le niveau « 0 ».

Monsieur TUSSEAU précise que le sentier devrait être réalisé avec des pavés qui permettraient de valoriser le lieu.

10. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

*Monsieur MAHOT fait remonter une demande d'un habitant de la Riottière concernant l'avancement du déploiement de la fibre sur la commune. Madame PORTIGLIA précise qu'Anjou Fibre a répondu « C'est en cours ».

*Monsieur BOSSEAU informe le Conseil Municipal que suite à l'adhésion à l'association Via Ligéria, la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire sera ville étape le 8 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

Le Maire, Alain TUSSEAU



